

Perspectives

Cette année, l'ONU a célébré la Journée internationale de la femme, le 8 mars, en mettant l'accent sur le thème: Mettre fin à l'impunité pour violence à l'égard des femmes et des petites filles. Ce thème a fait l'objet d'un choix minutieux de manière à servir de tremplin à un certain nombre d'initiatives du système des Nations Unies. *L'Etude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes*, réalisée à la demande du Secrétaire général des Nations Unies et publiée en octobre 2006, recommande d'intensifier les efforts pour éliminer une telle violence, de manière plus systématique et plus globale, et ce, à tous les niveaux. «La violence à l'égard des femmes appauvrit les femmes, leurs familles, leurs communautés et leurs pays. Elle affaiblit la production économique, draine les ressources des services publics et des employeurs et réduit la formation du capital humain», a déclaré Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies.

La Journée internationale de la femme est l'occasion de sensibiliser l'opinion publique à l'ampleur de ce fléau.

Ce numéro spécial des *Nouvelles de l'OIT sur l'égalité*, qui doit paraître le 8 mars, porte principalement sur les efforts que déploie l'OIT pour sensibiliser davantage les mandants – gouvernements et organisations de travailleurs et d'employeurs – au problème de la violence et leur permettre de se préoccuper davantage du droit des travailleuses migrantes à un travail décent.

Depuis sa création, l'OIT est, en tant qu'organisme spécialisé des Nations Unies sur les questions sociales et du travail, au coeur du débat qui oppose d'une part les droits des Etats, lorsqu'il s'agit de protéger leurs propres intérêts liés au marché du travail, et les droits fondamentaux de l'homme dont se réclament les individus qui choisissent d'émigrer pour trouver du travail. Pour ce qui est des travailleuses migrantes, et notamment celles victimes de pratiques abusives, l'OIT recommande aux gouvernements, de même qu'aux organisations d'employeurs et de travailleurs, d'associer leurs efforts pour fournir aux migrantes les connaissances et outils nécessaires. L'OIT s'efforce également de promouvoir le *Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre*, établi en 2004, qui s'emploie à combattre l'exploitation des travailleurs migrants et la violation de leurs droits fondamentaux, leurs mauvaises conditions de travail, l'absence de protection sociale et la traite des personnes dont les victimes sont, pour la majorité, des femmes et des enfants.

Dans ce numéro, nous examinons les tendances mondiales ainsi que les difficultés auxquelles sont confrontées les travailleuses migrantes sur le marché du travail. On assiste en effet à une augmentation de la demande de travaux domestiques et de services de garde et de soins. Lors de la session annuelle de la Commission de la condition des femmes qui s'est tenue à New York, l'élimination de toutes les formes de discrimination



Le 8 mars est l'occasion de sensibiliser l'opinion publique aux grandes questions concernant les femmes et l'égalité entre hommes et femmes.
(Photo: OIT, J. Maillard)

et de violence à l'encontre des fillettes a fait l'objet d'une discussion qui s'est concrétisée par une déclaration appelant à soustraire les fillettes aux travaux domestiques pour les mettre sur les bancs de l'école.

A cet effet, la promotion des droits des travailleurs domestiques migrants au Liban a été mentionnée à titre d'exemple concret et encourageant. De même, de nombreux syndicats se sont montrés extrêmement actifs pour faire avancer les questions des femmes et des migrations. Ainsi, l'Internationale des services publics a lancé, il y a quelques années, un projet intéressant portant principalement sur les migrations et les travailleuses de la santé, projet qui est également évoqué dans ce numéro. Nous avons aussi introduit une section sur certaines des initiatives de l'OIT portant principalement sur les travailleurs domestiques en Asie du Sud-Est.

Bonne lecture et bonne Journée de la femme 2007!

EVY MESSELL

Directrice, Bureau de l'égalité entre hommes et femmes

Perspectives	1
Les travailleuses migrantes sur le marché du travail: tendances générales et difficultés	2
Promotion par l'OIT du Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre	2
Promotion des droits des travailleuses domestiques migrantes au Liban	4

Le Projet de l'ISP: La migration et les travailleuses de la santé	4
Nouvelles du siège de l'OIT	6
Nouvelles des régions	7
Ressources et publication	11

Les travailleuses migrantes sur le marché du travail: tendances générales et difficultés

«La diminution de l'offre d'emplois légitimes dans les pays d'origine a affecté les femmes de manière tout à fait disproportionnée par rapport aux hommes et a agi comme un facteur «déclencheur» supplémentaire dans la migration des femmes», déclare Gloria Moreno Fontes-Chammartin, coordinatrice suppléante en matière d'égalité entre hommes et femmes du Secteur de la protection sociale. Mme Fontes-Chammartin a travaillé ces huit dernières années pour le Programme international des migrations de l'OIT sur des questions concernant, entre autres, les travailleuses migrantes.

Selon M^{me} Fontes-Chammartin, «La demande de travailleurs migrants de la part des pays d'accueil est fonction de la segmentation du marché du travail dans les pays de destination». En d'autres termes, les occasions de trouver un emploi légitime ne sont pas les mêmes pour les femmes que pour les hommes.

Or, les travailleuses migrantes ont souvent un niveau d'éducation supérieur à celui des hommes, mais les diplômes universitaires ou autres attestations d'enseignement supérieur qu'elles possèdent ne sont pas toujours reconnus par les pays hôtes. Cette anomalie les empêche de gravir les échelons de carrière, situation qui s'aggrave encore lorsqu'elles sont dépourvues de papiers. Par ailleurs, les femmes ont plus de peine à entrer sur le marché du travail du fait qu'elles possèdent des diplômes sanctionnant des études littéraires, pour lesquels la demande internationale est moindre, tandis que leurs homologues masculins détiennent en général des diplômes dans des filières plus recherchées, comme l'ingénierie ou les technologies de l'information.

Force est de constater également que les types d'emploi pour lesquels les travailleuses migrantes sont très demandées relèvent plus de métiers traditionnellement dévolus aux femmes et correspondant à des stéréotypes féminins. On enregistre une demande croissante pour les travaux domestiques mais aussi pour les services de prise en charge comme les gardes d'enfants, l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, les soins infirmiers ou encore les métiers de femme de ménage et de serveuse dans l'hôtellerie et la restauration, les métiers du spectacle et le commerce du sexe. Les assistantes de vente et les travailleuses manuelles dans la production à forte intensité de main-d'œuvre, au sein des petites entreprises et des ateliers clandestins, sont également très demandés.

«Les travailleuses migrantes se sacrifient en occupant des postes pour lesquels elles sont surqualifiées», affirme M^{me} Fontes-Chammartin. «On parle souvent d'un 'gâchis intellectuel' de ressources humaines».



Gloria Moreno Fontes-Chammartin est la coordinatrice suppléante en matière d'égalité entre hommes et femmes du Secteur de la protection sociale; elle a travaillé ces huit dernières années pour le Programme international des migrations de l'OIT sur des questions concernant les travailleuses migrantes.)

Les données statistiques montrent que, depuis le début des années quatre-vingt, un nombre croissant de femmes, aussi bien célibataires que mariées, ont migré de leur propre gré vers d'autres pays pour obtenir un emploi. En effet, les migrantes sont plus nombreuses que leurs homologues masculins dans les pays d'accueil les plus importants, qu'ils soient industrialisés ou en développement.

On constate que les femmes qui émigrent sont soit jeunes, célibataires, veuves ou divorcées. Ces travailleuses n'ont pas toujours d'enfants et, si elles en ont, elles ne les voient que rarement. Un grand nombre de travailleuses migrantes laissent leurs enfants dans leurs pays d'origine.

Les données ventilées par sexe des pays d'origine, tels que l'Indonésie, les Philippines et le Sri Lanka, montrent que ces pays ont envoyé davantage de travailleuses vers les pays arabes ces dix dernières années. Les chiffres indiquent également qu'entre 1997 et 1998, plus de 90 pour cent des travailleurs indonésiens en Arabie Saoudite et aux Emirats Arabes Unis étaient des femmes. En 2001, entre 85 et 94 pour cent de la population sri-lankaise ayant migré en Jordanie, au Koweït et au Liban étaient constitués de travailleuses. De même 70 à 80 pour cent des travailleurs migrants philippins au Qatar, au Koweït et au Liban étaient des femmes.

On enregistre une pénurie d'informations statistiques rendant compte du nombre de femmes hautement qualifiées en règle générale, et des organisations comme l'OIT et l'Organisation de coopération et de développement économiques déploient de gros efforts pour pallier cette lacune en collectant des données ventilées par sexe.

L'OIT mène des travaux de recherche sur la base d'entretiens, travaux qui sont diffusés au cours des séminaires et utilisés pour donner des conseils stratégiques aux pays. Elle procède également à des examens réguliers des conventions de travail, pour chaque pays, et échange des informations avec les Etats membres sur la situation des travailleuses migrantes et les tendances dans ce domaine.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Gloria Moreno Fontes-Chammartin, mfontes@ilo.org

Promotion par l'OIT du Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre

L'OIT s'emploie, depuis de nombreuses années, à montrer que les migrations de main-d'œuvre sont une force active du développement, s'efforçant par là de recueillir un consensus international. La question des migrations, inscrite désormais au premier rang des préoccupations internationales, a constitué la toile de fond de la Discussion générale sur la migration de la main-d'œuvre, lors de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail de l'OIT, en juin 2004. Les problèmes actuels et les enjeux des migrations de main-d'œuvre y ont été examinés en vue de l'orientation de l'action de l'OIT. Ce fut la plus grande discussion mondiale sur les migrations internationales depuis la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994. Cette discussion s'est concrétisée par l'adoption, à l'unanimité, de la «Résolution concernant un régime équitable des travailleurs migrants dans l'économie mondiale».

La Résolution de l'OIT déclare que «la mobilité croissante des personnes à la recherche de perspectives, d'un travail décent et de sécurité



Les travailleuses migrantes ont souvent un niveau d'éducation supérieur à celui des hommes, mais leurs qualifications ne sont pas toujours reconnues par les pays d'accueil. (Photo: OIT, J. Maillard)

humaine retient l'attention des responsables politiques et suscite le dialogue sur les moyens de promouvoir la coopération multilatérale dans presque toutes les régions du monde. Le mandat de l'OIT dans le monde du travail, ses compétences, ainsi que sa structure tripartite unique lui confèrent une responsabilité toute particulière dans le domaine des travailleurs migrants. Le travail décent est au cœur de ce débat. L'OIT peut jouer un rôle central dans la promotion de politiques visant à la fois à optimiser les avantages et à réduire à maximum les risques des migrations pour l'emploi¹.

Cette résolution s'est fait l'écho de la position commune adoptée par les gouvernements comme les organisations d'employeurs et de travailleurs – les trois acteurs les plus importants dans la promotion d'un meilleur «ordre migratoire». Les conclusions qui sont ressorties de cette discussion ont souligné la contribution positive des migrations internationales de main-d'œuvre et ont préconisé que les avantages qu'elles présentent pour l'emploi, pour la croissance et le développement des pays d'origine comme des pays de destination soient maximisés. A cet égard, un certain nombre de problèmes liés aux migrations de main-d'œuvre ont été mis en exergue, comme la croissance des migrations irrégulières, l'exploitation des travailleurs migrants et la violation de leurs droits fondamentaux, les mauvaises conditions de travail, l'absence de protec-

tion sociale, la discrimination qui s'exerce sur le marché du travail, la «fuite des cerveaux» en provenance des pays en développement ainsi que l'introduction clandestine et la traite des immigrants, notamment des femmes et des enfants.

Par ailleurs, le peu de droits dont bénéficient les travailleurs temporaires, les travailleuses domestiques migrantes et les travailleurs migrants ayant un statut irrégulier, ainsi que les multiples désavantages dont ils souffrent, ont été reconnus comme posant des problèmes particuliers. Suite à l'adoption de la résolution, l'OIT, de concert avec ses partenaires tripartites, s'est lancée dans la tâche ambitieuse de mettre au point un cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre pour 2004-05. Une réunion d'experts tripartite a eu lieu au cours du dernier trimestre 2005 pour réviser et adopter le Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre², que l'organisation s'emploie actuellement à promouvoir.

1. Le rapport complet de la Commission des travailleurs migrants, CIT 2004, qui contient la Résolution mentionnée ci-dessus est disponible (en anglais) sur le site: <http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc92/pdf/pr-22.pdf>

2. <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/tmmflm-en.pdf>

Promotion des droits des travailleuses domestiques migrantes au Liban

«Compte tenu du climat de tensions qui règne au Liban, d'aucuns prétendent que cette question n'est pas une préoccupation prioritaire. Et pourtant l'expérience montre que toute période de transition qui suit la fin d'un conflit et accompagne la reconstruction peut être le moment opportun pour lancer une campagne de sensibilisation en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et faire avancer la question des droits, sur le plan politique et, ce faisant, introduire des changements juridiques et institutionnels positifs» affirme Simel Esim, spécialiste confirmée des questions d'égalité entre hommes et femmes du Bureau sous-régional de l'OIT à Beyrouth. Ces quelques dernières années, elle s'est montrée très active auprès des pouvoirs publics de la région en les appelant à reconnaître les droits des travailleuses domestiques migrantes. Elle a retracé, pour les *Nouvelles de l'OIT sur l'égalité*, les événements qui se sont déroulés au cours de cette année ainsi que les initiatives engagées par les pouvoirs publics au Liban.

En novembre 2005, l'OIT et le ministère du Travail ont, de pair avec d'autres organismes des Nations Unies et *Caritas Liban Centre des migrants*, organisé un séminaire afin de sensibiliser les participants à la situation des travailleuses domestiques migrantes. Ce séminaire avait pour objectif d'aider le gouvernement libanais à réduire les obstacles auxquels sont confrontées les femmes qui, selon les statistiques de l'OIT, constituaient près de 60 pour cent de la population migrante au Liban en 2003.

«L'objectif de ce séminaire était de préconiser un cadre d'action réglementaire permettant de mieux protéger les travailleuses domestiques migrantes en créant des partenariats et en favorisant la coopération entre les parties prenantes», a expliqué M^{me} Esim.

Ce séminaire a avancé des recommandations pour l'établissement futur d'un plan d'action sur la protection des travailleuses domestiques migrantes au Liban. Ces recommandations ont donné lieu à la création, en janvier 2006, d'un Comité directeur sur la situation des travailleuses domestiques migrantes au Liban, placé sous la houlette du ministère du Travail. Ce comité a, avec l'assistance technique de l'OIT, défini les tâches précises que devront accomplir des groupes de travail spécialisés en législation du travail, en harmonisation de contrats et en droits des travailleurs, et il a fixé les objectifs à atteindre. Lors de la phase d'expérimentation d'une année, le comité directeur s'est employé à repérer les lacunes institutionnelles en procédant à une analyse minutieuse de la situation et en adoptant une approche participative faisant appel à

une consultation approfondie de tous les protagonistes. Cette démarche a débouché sur la rédaction d'un contrat harmonisé et sur la mise au point d'un plan d'action national prévoyant des activités spécifiques pour renforcer les capacités des principales parties prenantes.

Selon des sources officielles, le nombre total de travailleurs migrants au Liban, avant la guerre, oscillait entre 120 000 et 200 000 personnes pour une population totale de quatre millions. Le plus grand groupe de travailleurs domestiques était de loin les femmes sri lankaises (80 000-120 000), suivi des Ethiopiennes (20 000-30 000) et des Philippines (20 000-25 000). On comptait également d'autres nationalités, à savoir l'Inde, Madagascar, le Bangladesh, le Viet Nam, l'Indonésie, le Népal, le Burundi, le Ghana, le Nigéria et le Sénégal.

L'Organisation internationale pour les migrations a rapporté que, lors des hostilités de l'année 2006, elle avait évacué plus de 11 000 migrants du Liban, essentiellement des travailleuses domestiques venues d'Asie et d'Afrique. Davantage encore ont été évacués, soit par leurs propres ambassades, soit par d'autres gouvernements et ONG. Certains travailleurs sont partis avec la famille pour laquelle ils travaillaient. D'autres sont restés avec leurs employeurs, ou même seuls, au Liban, ou ont trouvé refuge auprès d'ONG (essentiellement des organisations à vocation religieuse comme *Caritas Liban Centre des migrants* et la *Pastorale des migrants afro-asiens* (PCAAM)).

Une évaluation de la situation d'après-guerre a été entreprise en janvier 2007, afin d'aider les acteurs nationaux, et notamment le ministère du Travail, à procéder à une meilleure régulation, une meilleure gestion et un meilleur contrôle de la migration de main-d'œuvre domestique dans le pays. Il s'agit d'estimer la demande et l'offre actuelles de main-d'œuvre et d'évaluer les lacunes du cadre législatif et réglementaire qui conduisent à la violation des droits.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Simel Esim, esim@ilo.org

Le Projet de l'ISP: La migration et les travailleuses de la santé

«Lorsqu'on leur demande quelles sont leurs préférences, la majorité des travailleurs répondent qu'ils préféreraient rester dans leur pays d'origine s'ils pouvaient gagner un salaire leur assurant des conditions d'existence convenables... Or, la vérité est que souvent, compte tenu des besoins de leur famille et des écarts énormes de salaire entre les deux pays, de nombreux professionnels de la santé hautement qualifiés se voient contraints d'émigrer», affirme Nora Wintour, Vice secrétaire générale de l'Internationale des services publics (ISP). Mme Wintour travaille à l'ISP depuis 2000 et travaillait, avant d'occuper son poste actuel, comme fonctionnaire à l'Égalité et aux Droits.

Bien que les médecins et les infirmières du secteur public ne constituent qu'une petite proportion des travailleurs migrants hautement qualifiés, la perte de ressources humaines dans les pays en développement peut exacerber la pénurie des ressources humaines du secteur et gravement compromettre la capacité de leurs systèmes de santé à délivrer des soins de qualité. Parallèlement, de nombreux travailleurs des pays industrialisés ont quitté le secteur de la santé en raison de la



Simel Esim est spécialiste confirmée des questions d'égalité entre hommes et femmes au Bureau sous-régional de l'OIT à Beyrouth. Elle est entrée à l'OIT en 2003 et bénéficie de plus de 15 ans d'expérience dans les activités de développement international pour les pays d'accueil).



Les pays industrialisés recrutent souvent des travailleurs et des professionnels de la santé dans les pays en développement pour pallier leur propre insuffisance en matière de ressources humaines (Photo: OIT, P. Deloche)

détérioration des conditions de travail et des impératifs d'économie qui leur sont dictés par des systèmes de santé insuffisamment financés.

Les pays industrialisés pallient temporairement cette insuffisance de ressources humaines en faisant appel à des travailleurs et à des professionnels de la santé venus en grand nombre des pays en développement. Souvent, les travailleuses migrantes qui répondent aux besoins en personnel des systèmes de santé des pays hôtes perçoivent une rémunération médiocre, souffrent de mauvaises conditions de travail, de pressions dues à la lourde charge de travail et de discriminations fondées sur le sexe ou la race. Elles n'ont pas non plus toujours accès au soutien des syndicats.

En mai 2003, un document de travail sur ce sujet a été présenté au Comité mondial des femmes de l'ISP. Suite à l'adoption, par le comité et l'équipe opérationnelle des Services de santé, d'une recommandation visant à établir le projet **La migration et les travailleuses de la santé**, le PSI a dégagé des fonds, au titre du budget 2004, et un coordinateur de projet a été recruté.

Le projet comporte trois volets principaux, à savoir: création d'une capacité internationale, informations et échanges de pratiques optima-

les, et formulation et promotion d'une politique internationale. Il a, à ce jour, mené à bien deux phases. Une troisième phase est en préparation.

La première phase prévoyait d'entamer une recherche pour savoir ce que les fédérations syndicales nationales des pays en développement faisaient ou ne faisaient pas pour résoudre la question des travailleurs migrants de la santé. Plus de 50 enquêtes ont été menées dans chacun des 11-12 pays sélectionnés, mettant en œuvre une stratégie de partenariat entre les pays d'origine et les pays d'accueil.

La seconde phase du projet portait sur les actions de persuasion, la création de capacités et le partage des connaissances. Seize pays (aussi bien d'origine que d'accueil) ont reçu de l'aide pour mener à bien ces activités. Un certain nombre d'autres pays ont également participé à ce projet.

La troisième phase du projet s'emploiera à renforcer les capacités des syndicats des personnels de santé et à coordonner les travaux réalisés avec d'autres ONG et organisations internationales.

Suite à une réunion internationale de planification, les activités ont porté sur trois réunions de partenariat qui ont rassemblé les syndicats des pays d'origine et des pays d'accueil dans le but d'établir une coopération bilatérale pour la mise sur pied d'activités. Une conférence internationale est en cours de préparation.

Au niveau national, les activités consistent à organiser des forums et des réunions publics, à présenter des observations aux ministres nationaux de la Santé et à coopérer avec les ONG et les organisations internationales pour établir une liste coordonnée de préoccupations. Une vaste campagne a également été lancée en vue d'accroître le financement des ressources humaines et des services de santé en général.

La campagne de l'ISP en faveur des droits des travailleurs migrants a été lancée en 2005 et a consisté à plaider pour l'élaboration d'un Code de bonnes pratiques sur le recrutement éthique qui doit encore être rédigé et approuvé. L'ISP a travaillé en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé à ce sujet. Comme la tendance est à la sous-évaluation du travail des femmes dans le secteur de la santé, cette campagne vise à promouvoir la qualité des services publics et l'égalité de rémunération.

Le projet a également bénéficié de l'étroite collaboration de l'OIT, de l'Organisation internationale pour les migrations et de l'Organisation mondiale de la santé au sujet du Programme d'action sectoriel en matière de santé, et il espère, grâce à cette coopération, renforcer le dialogue tripartite. L'ISP travaille également étroitement avec la Confédération internationale des syndicats sur tous les programmes d'action spéciaux en faveur des migrations, et avec des fédérations internationales comme l'Internationale de l'Éducation, en raison des liens étroits qui existent entre les activités des deux syndicats.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter la coordinatrice du projet:

Geneviève Gencianos, Geneviève.Gencianos@world-psi.org



Vice Secrétaire générale de l'Internationale des Services publics (ISP), Nora Wintour travaille à l'ISP depuis 2000. Avant d'occuper son poste actuel, elle travaillait comme fonctionnaire à l'Égalité et aux Droits.

Nouvelles du siège de L'OIT

Les nouvelles qui suivent décrivent certaines des activités qui ont eu lieu au siège au cours des six derniers mois.

Violence à l'égard des femmes

Une étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, réalisée à la demande de Kofi Annan, l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, a été rendue publique le 6 octobre 2006. Le rapport propose des mesures législatives et autres visant à combattre ce phénomène. Rachel N. Mayanja, Conseillère spéciale auprès du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme, a déclaré que «...l'étude a en fait énoncé un certain nombre de mesures à prendre pour essayer d'éliminer ce fléau. Il est à espérer que cette étude nous incitera à agir».

Carolyn Hannan, Directrice de la Division de la promotion de la femme, au Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies, a rejoint cette position et a réitéré l'appel à une plus grande mobilisation de la part des Etats Membres. Elle a déclaré: «L'une des révélations les plus importantes de cette étude est qu'il existe un cadre juridique et réglementaire en vigueur pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Le problème est que ce cadre n'est pas respecté».

L'OIT est membre du groupe spécial interinstitutions qui a été mis sur pied pour traiter de cette question.

Pour mettre davantage cette question en lumière, le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (IANGWE) a choisi le thème des Nations Unies «Mettre fin à l'impunité pour violence à l'égard des femmes et des petites filles» pour la Journée internationale de la femme en 2007.

Réunion de 2006 du Pacte Mondial, Londres

Le Dialogue de 2006 sur l'action à mener pour lutter contre la discrimination et promouvoir l'égalité sur le lieu de travail s'est tenu à Londres, du 5 au 7 octobre 2006, à l'initiative conjointe du Bureau du pacte mondial des Nations Unies et de l'OIT.

Cette réunion a rassemblé les représentants des entreprises, des travailleurs, des gouvernements et des ONG, et notamment les dirigeants des grandes multinationales, les acteurs publics et les innovateurs qui ont présenté des modèles pour lutter contre la discrimination, promouvoir l'égalité et la diversité des valeurs. Les orateurs et les membres du groupe de travail ont présenté des solutions qui pourraient être appliquées progressivement dans tous les domaines des relations professionnelles, comme le recrutement, l'avancement, la fidélisation,



Les représentants du PNUD en Pologne ont présenté leur projet sur les indicateurs de l'égalité qui traite des questions d'égalité entre hommes et femmes dans le secteur privé polonais.

la rémunération, la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, et l'évaluation des performances, entre autres. Les participants ont reçu des conseils pratiques, ils ont échangé leurs expériences et établi des réseaux de soutien.

Cette manifestation a été organisée à l'initiative du Programme des entreprises multinationales tandis que le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes a animé deux séminaires d'entreprise portant sur les questions d'égalité entre hommes et femmes.

Lors du premier séminaire, Ellen Kjos-Kendall (Ethikon, Norvège) a exposé l'expérience norvégienne, et notamment la *Female Future Initiative*; Marta Rawluszko (PNUD, Pologne) a parlé du projet du PNUD sur les indicateurs de l'égalité, qui traite des questions d'égalité entre hommes et femmes dans le secteur privé polonais; et Raphael Crowe (GENDER, OIT) a présenté la terminologie, les tendances courantes et les moyens de promouvoir les femmes aux postes à responsabilité.

Le second séminaire portait sur l'équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle: Elisabeth Rasmussen (TDC, Danemark) a évoqué l'initiative prise par son entreprise d'accorder un congé au père de famille; Lou Burrows a expliqué comment une petite entreprise peut pourvoir aux besoins familiaux/professionnels de chaque employé; Alexa-Maria Barker (Procter & Gamble, R-U) et Lisa Bondesio (Deloitte and Touche, R.-U) ont parlé des initiatives novatrices en matière de ressources humaines que leurs entreprises respectives ont prises pour assurer un meilleur équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle de leurs employés. Cette sorte de forum a été l'occasion de mettre en évidence des exemples édifiants de solutions pratiques apportées par les entreprises aux divers problèmes rencontrés. Ils figureront dans un «répertoire» de bonnes pratiques, intitulé *Valuing diversity (Accorder de l'importance à la diversité)*.

Pour de plus amples renseignements sur cette manifestation, veuillez contacter Daniela Zampini, zampini@ilo.org ou vous reporter aux séminaires des entreprises sur l'égalité entre hommes et femmes, gender@ilo.org.

Directeur exécutif du Secteur de l'emploi de l'OIT, José Manuel Salazar-Xirinachs, a été l'un de ceux qui ont ouvert le dialogue sur l'action à mener.

Instrument sur les normes du travail

Si les travailleurs, dans monde entier, ne parviennent pas à faire valoir leurs droits, c'est tout simplement parce qu'ils n'ont pas conscience de ces droits. La diffusion d'informations s'avère donc essentielle à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes. Cette publication, qui a été lancée lors de la session du Conseil d'administration du BIT en novembre 2006, participe à ce processus de diffusion. Elle rassemble toute une série de conventions et de recommandations de l'OIT, qui s'emploient tout particulièrement à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail. Certaines d'entre elles portent sur les principes et droits fondamentaux, sur la protection de la maternité, le travail et la famille, sur la promotion de l'emploi, sur les conditions de travail et sur les travailleurs migrants.

Pour de plus amples renseignements sur cette publication, veuillez vous reporter à la page des ressources et publications.



Appui technique et partage des connaissances pour l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre hommes et femmes dans le Programme de coopération OIT/Pays-Bas

Le projet **Appui technique et partage des connaissances pour l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre hommes et femmes dans le Programme de coopération OIT/Pays-Bas**, qui a été lancé le 1er décembre 2006, vise à instaurer une manière cohérente d'intégrer l'égalité entre hommes et femmes dans le Programme de coopération OIT/Pays-Bas pour 2006-10.

Ce projet va promouvoir la stratégie de l'OIT visant à adopter une approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes, et assurer la mise en application de la décision prise par le Conseil d'administration, en mars 2005, à savoir intégrer systématiquement une démarche soucieuse d'égalité entre hommes et femmes dans toutes les activités de coopération technique de l'OIT.

Ce projet va contribuer à renforcer la capacité des fonctionnaires de l'OIT, des mandants et autres partenaires de tenir compte de la dimension féminine lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter gender@ilo.org

Nouvelles des régions

Les paragraphes suivants décrivent certaines activités des régions au cours des six derniers mois.

Droits et égalité entre hommes et femmes dans les économies informelles des Etats arabes

Un nouveau projet de l'OIT sur «Les droits et l'égalité entre hommes et femmes dans les économies informelles des Etats arabes» a été lancé en novembre 2006 en partenariat avec le Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche (CAWTAR).

«Ce projet arrive à point nommé» explique Simel Esim, spécialiste confirmée des questions d'égalité entre hommes et femmes. «La partie souterraine et informelle du marché du travail ainsi que la pauvreté et la discrimination fondée sur le sexe qui lui sont associés ne sont pas suffisamment prises en compte dans les statistiques officielles, dans la législation, les politiques et les programmes. Ce projet va contribuer à sensibiliser davantage les décideurs aux liens de cause à effet qu'il y a entre les questions de parité entre les sexes, l'emploi et la pauvreté dans le contexte des économies informelles de leurs pays».



Le projet a des activités en Egypte, au Liban, dans les Territoires palestiniens, en Tunisie et au Yémen (photo: OIT, J. Maillard)

Proposant des activités en Egypte, au Liban, dans les Territoires palestiniens, en Tunisie et au Yémen, ce projet est constitué de trois grands volets:

- la **recherche** qui vise à mettre au point un cadre conceptuel général permettant la prise en compte des questions de droits et d'égalité entre les sexes dans les économies informelles, parallèlement aux études par pays qui analysent la situation, sur le marché du travail, des travailleurs de l'économie informelle.
- La mise au point d'un programme de **formation** par modules sur la façon d'intégrer l'égalité entre les sexes et les questions de droits dans l'économie informelle. Après avoir suivi une formation initiale, des équipes dispenseront le programme de formation aux personnels des institutions pertinentes qui travaillent sur les statistiques de l'économie informelle et les plans de protection sociale dans les pays respectifs.
- Une campagne de **sensibilisation** pour créer des synergies entre les tribunes de l'OIT et du CAWTAR, et notamment les réunions annuelles du Réseau consultatif régional du CAWTAR sur les questions d'égalité entre hommes et femmes.

Le partage des connaissances est le moteur de la stratégie du projet. L'équipe désigne des membres pour constituer le comité consultatif et élabore un document d'ensemble régional ainsi que des études de cas par pays pour étayer la recherche. Toutes les références, expériences et noms pertinents d'experts que les membres du Réseau genre de l'OIT voudront bien communiquer, dans la mesure notamment où ces renseignements ont trait aux statistiques et à la protection sociale dans l'économie informelle, seront les bienvenus.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter

Simel Esim, esim@ilo.org ou Emanuela Pozzan, pozzan@ilo.org.

Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans les activités des Services nationaux de l'emploi de Serbie

Le Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Europe Centrale et orientale à Budapest a reçu des financements de la part du gouvernement suisse pour mener à bien un projet intitulé **Promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans les activités des Services nationaux de l'emploi (SNE) de Serbie**. Ce projet de coopération technique s'inspire des recommandations de l'*Examen par pays de la politique de l'emploi*, préparé pour la Serbie par l'OIT et le Conseil de l'Europe, dans le cadre du processus dit de Bucarest – une évaluation des politiques de l'emploi dans l'Europe du Sud-Est.

Dans un premier temps, 20 fonctionnaires des SNE de Belgrade ont participé à deux séminaires de formation et une visite d'étude a été organisée pour six d'entre eux dans les bureaux régionaux des SNE à Graz (Autriche) et à Ptuj (Slovénie). Ils ont participé à des réunions formelles et informelles avec les employés des SNE locaux, ils ont visité leurs bureaux et étudié des exemples de bonnes pratiques *in situ*. Ceux qui ont participé à la visite d'étude comme ceux qui ont assisté aux séminaires ont vivement apprécié les informations qu'il y ont reçues et ils ont essayé d'imaginer comment ils pouvaient mettre en pratique une partie de ces informations dans leur environnement de travail.

A la demande des participants, le financement restant sera affecté à l'organisation d'une session de sensibilisation à la parité entre les sexes, destinée aux formateurs des conseillers des services de l'emploi, et à la publication des matériaux didactiques.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter

Eva Fodor, fodor@ilo-ceet.hu

Campagne pour la ratification de la convention n° 156 de l'OIT au Paraguay

En août 2006, la Commission tripartite sur l'égalité entre hommes et femmes du Paraguay a lancé, avec l'aide de l'OIT, une campagne d'une année pour ratifier la convention n° 156¹.

L'objectif de cette campagne consiste à sensibiliser l'opinion publique aux questions touchant au travail et à la famille et à renforcer les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que des membres de la commission tripartite.

Au cours de cette campagne, les ministères du Travail et des Affaires féminines ont publié une déclaration par laquelle ils s'engageaient à soutenir cette campagne, à l'instar des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs et du Président de la Commission sur le traitement équitable du Sénat qui a promis son appui lorsque le projet de loi serait déposé au Sénat.

Des affiches, des tracts et autres matériaux ont été distribués dans les organisations d'employeurs et de travailleurs, dans les ONG et dans les organisations de femmes. Trois séminaires ont aussi été organisés – un pour la presse paraguayenne, un pour les travailleurs et un pour les employeurs.

De nombreuses formations portant sur le contenu de la convention n° 156 et sur des questions connexes ont été dispensées sous les auspices de la commission tripartite et du ministère des Affaires féminines, entre autres.

Le 8 mars, Journée internationale de la femme, un débat public sera organisé au Sénat sur ce sujet.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter

Maria Elena Valenzuela, valenzuela@oit Chile.cl

Le Sommet mondial de la Famille + 2 en Jordanie

Le Sommet mondial de la Famille + 2 s'est tenu en Jordanie du 5 au 7 décembre 2006 sous le patronage de Sa Majesté la Reine Rania al Abdullah. Ce fut l'un des événements phares de l'Organisation mondiale de la Famille, une ONG soutenue par la section des ONG du Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies. Cette manifestation a été organisée et mise en œuvre avec l'aide du Conseil national des affaires familiales de Jordanie et de la Municipalité du Grand Amman.

Partant du principe énoncé dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) selon lequel «la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat», le Sommet a veillé à ce que les questions de la famille figurent en bonne place parmi les questions internationales prioritaires, et s'est efforcé de sensibiliser davantage l'opinion publique et de renforcer les capacités d'action de tous les acteurs.

Djankou Ndjonkou, Directeur du Bureau de l'OIT à New York, a adressé un discours de politique générale sur la création d'emplois et le travail décent lors d'une table ronde organisée avec M. Bassem Al-Salem, ministre du Travail de Jordanie. Susan Maybud, du Bureau du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes a, en collaboration avec le Sénateur Rowaida Al-Maaitah, membre de la Chambre haute du Parlement de Jordanie, présenté un exposé sur la participation des femmes au développement.

1. Convention concernant l'égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes: travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981.

Dynamiser l'emploi des jeunes en Azerbaïdjan et au Kirghizistan

En janvier 2007, le Bureau sous-régional de l'OIT à Moscou a lancé un projet pour dynamiser l'emploi des jeunes grâce à la mise en œuvre d'une approche intégrée dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent en Azerbaïdjan et au Kirghizistan. Cette initiative va tirer parti des résultats obtenus lors des projets de coopération techniques précédents. Elle vise à promouvoir la création d'emplois grâce à la mise en œuvre de politiques et d'instruments destinés à multiplier les emplois des jeunes. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme de l'OIT pour l'emploi des jeunes et du Réseau pour l'emploi des jeunes (YEN)

Les mandants tripartites – gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs – considèrent qu'il est indispensable de dynamiser l'emploi pour stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté. L'emploi des jeunes est une priorité compte tenu de la forte poussée démographique et du nombre croissant de jeunes qui se présentent sur le marché du travail.

Outre les diverses activités entreprises pour donner une impulsion tant du côté de l'offre (amélioration des qualifications pour l'emploi et de l'esprit d'entreprise des jeunes gens et des jeunes filles) que de la demande (aide aux politiques du marché du travail et aux environnements propices à la création d'emplois), ce projet vise à renforcer les capacités des partenaires sociaux de créer des emplois pour les jeunes. Le dialogue social servira d'instrument pour résoudre les problèmes liés à l'emploi et pour lancer des initiatives nationales tripartites sur l'emploi des jeunes. Ce projet devrait venir en aide aux mandants de l'OIT grâce à l'octroi de connaissances, à des campagnes de sensibilisation et à une assistance technique.

L'adoption d'une approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes est l'une des composantes stratégiques du projet. Une étroite coopération est prévue avec le **Projet Appui technique et partage des connaissances pour l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre hommes et femmes** et avec le **Fonds de partenariat pour l'égalité entre les sexes**. L'objectif consiste à faire bénéficier à d'autres

pays de l'expérience obtenue en matière d'égalité entre hommes et femmes lors du dernier TC-RAM hollandais et à renforcer mutuellement les deux composantes stratégiques du projet, à savoir l'approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes et le partage des connaissances.

La collaboration portera sur l'aide à la formulation de politiques et le partage de bonnes pratiques pour l'introduction des questions d'égalité dans les programmes nationaux et mesures prises en faveur de l'emploi des jeunes et du travail décent. Il est prévu également de fournir une expertise technique aux personnels et aux homologues nationaux dans les pays concernés. Dans un premier temps, on préparera un certain nombre d'études et de rapports sur la parité entre les sexes pour susciter une réflexion sur les disparités enregistrées entre les hommes et les femmes enregistrées sur le marché du travail et pour définir les activités futures.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Irina Melekh, melekh@ilo.org.

Réalisations de l'OIT pour les travailleurs domestiques en Asie du Sud-Est

En février 2003 l'OIT a, en coopération avec l'organisation *Anti-esclavage International* et l'*Asian Migrants Centre*, organisé une consultation à Hong Kong sur la manière la plus efficace de protéger les travailleurs domestiques d'Asie contre le travail forcé et la traite des personnes. Cette consultation a débouché sur l'adoption d'un certain nombre de recommandations et sur l'établissement d'un cadre d'action pour la protection des travailleurs domestiques en Asie du Sud-Est.

S'inspirant de ce cadre d'action et d'un certain nombre de recommandations, l'OIT a lancé un projet intitulé **Se mobiliser pour protéger les travailleurs domestiques du travail forcé et de la traite des personnes en Asie du Sud-est**, qui a été mené à bien entre mai 2004 et août 2006. Il s'agissait d'éliminer la traite et le travail forcé des travailleurs domestiques et des travailleurs domestiques migrants à Hong Kong, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et à Singapour.



La protection des travailleurs domestiques contre le travail forcé et la traite des personnes en Asie a donné lieu à l'établissement d'un cadre d'action.

Amélioration de la protection juridique des travailleurs domestiques

Le ministre indonésien de la Main-d'œuvre a rédigé et déposé un projet de loi visant à pallier l'absence d'une protection juridique adéquate pour les travailleurs domestiques en Indonésie. Ce projet est le fruit d'une concertation entre le ministère de la Main-d'œuvre, des membres éminents du Parlement appartenant aux commissions parlementaires pertinentes, le ministère de l'Autonomisation des femmes, le ministère de la Justice et des Droits de l'homme, la Commission sur la violence contre les femmes, l'ONG *Jala PRT Réseau pour les travailleurs domestiques et les associations de travailleurs domestiques Tunas Mulia et Operata*.

Le ministère philippin du Travail a remanié et déposé un projet de loi semblable pour les travailleurs domestiques des Philippines. Ce projet est le fruit d'une concertation entre le ministère du Travail, des membres éminents du Parlement appartenant aux commissions parlementaires pertinentes et le *Réseau pour les travailleurs domestiques* dirigée par l'ONG *Visayan Forum*, ainsi que l'association de travailleurs domestiques *Sumapi*.

Le gouvernement malaisien a présenté un certain nombre de dispositions légales pour pallier l'absence d'une protection juridique adéquate pour les travailleurs domestiques migrants. Ce projet est le fruit d'une concertation entre le ministère des Ressources humaines, l'Association malaisienne *Bar*, et les syndicats MTUC et UNI-MLC qui sont habilités à consulter les ministères pertinents et les membres du Parlement.

Le gouvernement de Singapour a présenté des dispositions légales régissant la protection juridique des travailleurs domestiques migrants, inexistante à ce jour. Ce projet est le fruit d'une concertation entre le ministère de la Main-d'œuvre et les syndicats NTUC et UNI-APRO qui sont habilités à consulter les ministères pertinents ainsi que les membres du Parlement.

De nombreux protagonistes ont vu, dans ces réussites, le signe encourageant que toute autre mesure et amendement législatif sont réalisables à court terme.

Etablissement de modèles pour venir en aide aux travailleurs domestiques qui sont victimes de trafic de main-d'œuvre et de travail forcé

Les ONG et syndicats suivants soutenus par le projet ont mis sur pied des services d'assistance pour aider les travailleurs domestiques en général et pour établir le contact avec les travailleurs domestiques qui font l'objet de trafic de main-d'œuvre, qui sont maltraités ou enfermés, par le biais de membres du personnel, de volontaires formés ou encore d'autres travailleurs domestiques.

- En Malaisie, les syndicats UNI-MLC et MTUC ainsi que l'ONG *Tenaganita*, ont mis en place des services d'assistance et des permanences téléphoniques à l'intention des travailleurs domestiques migrants.
- A Singapour, le syndicat NTUC a défendu la cause des travailleurs domestiques migrants et l'ONG *Home* a créé des services d'assistance et des permanences téléphoniques pour les travailleurs migrants.
- En Indonésie, le syndicat ASPEK est en train de créer des services d'assistance dans 13 antennes locales. Les ONG *Rumpun Gema Perempuan* et *Rumpun Tjoet Njat Dien*, de même que les associations de travailleurs domestiques *Tunas Mulia* et *Operata* ont créé des services d'assistance, des lieux de rencontre, des programmes de vulgarisation, de formation professionnelle et d'éducation extra-scolaire, ainsi que des modules de formation pour obtenir des compétences organisationnelles, à l'intention des travailleurs domestiques et de leurs associations au niveau communautaire.
- Aux Philippines, le syndicat FFW s'emploie à renforcer la capacité des associations de travailleurs domestiques. L'ONG *Visayan Forum*

et l'association de travailleurs domestiques *Sumapi* ont mis en place des services d'assistance, des lieux de rencontre, des programmes de vulgarisation, de formation professionnelle et d'éducation extra-scolaire ainsi que des modules de formation pour obtenir des compétences organisationnelles, à l'intention des travailleurs domestiques et de leurs associations au niveau communautaire.

- A Hong Kong, les syndicats HKTUC et HKDWU, de même que l'ONG *AMC* s'attachent à défendre la cause des travailleurs domestiques et à renforcer la capacité de leurs syndicats afin qu'ils puissent mener des activités de proximité – approche et assistance.

Modèles pour venir en aide aux travailleurs domestiques, dans le cadre de la coopération régionale

Les syndicats et les ONG des pays d'origine comme des pays d'accueil, ont trouvé des moyens de coopérer, soutenus en cela par les séminaires du projet et le travail en réseau. L'UNI et le MTUC, en Malaisie, ont noué des liens avec l'Aspek et d'autres syndicats indonésiens, qui ont établi un réseau commun avec les associations de travailleurs migrants et les ONG en Indonésie et partout ailleurs dans la région, de même qu'avec le NTUC et l'UNI-APRO à Singapour. Il s'agit là d'une opération unique, car c'est la première fois que des syndicats coopèrent par-delà les frontières pour protéger les travailleurs domestiques migrants et la première fois aussi que des syndicats et des ONG coopèrent dans ce but.



Le projet financé par le Royaume-Uni a eu une portée considérable et a contribué à améliorer la protection juridique des travailleurs domestiques migrants. (Photo: OIT, J. Maillard)

Augmentation de la capacité des organismes gouvernementaux de protéger les travailleurs domestiques migrants contre le trafic de main-d'œuvre et le travail forcé, qu'ils soient à l'étranger ou dans leur pays d'origine

Ce projet, réalisé en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Main-d'œuvre et des Migrations d'Indonésie, a mis au point des modules de formation et a financé des moyens techniques et des procédures de formation des formateurs; il a supervisé des formations régionales en Asie du Sud-Est, en Asie de l'Est et au Moyen Orient pour le personnel consulaire et le personnel affecté à la main-d'œuvre.

En coopération avec le ministère des Affaires étrangères des Philippines, il a contribué à mettre au point un instrument interactif d'auto-formation sur CD-ROM.

En partenariat avec le ministère de la Main-d'œuvre et des Migrations et avec le ministère des Affaires étrangères d'Indonésie, il a mis au point des modules de formation et financé des moyens techniques et des procédures de formation de formateurs; il a supervisé des formations régionales en Asie du Sud-Est pour le personnel décentralisé du ministère de la Main-d'œuvre, pour les conseillers des ambassades et le personnel attaché à la main-d'œuvre.

Le projet a, en concertation avec le ministère de la Main-d'œuvre et des Migrations ainsi qu'avec le ministère des Affaires étrangères d'Indonésie, mis au point des modules de formation à l'intention des fonctionnaires locaux sur le rôle et la responsabilité des pouvoirs publics locaux vis à vis des travailleurs migrant, avant leur départ, à leur retour et pendant les phases de réinsertion.

Le projet a aidé le ministère du Travail des Philippines à améliorer les modules de formation sur le rôle des pouvoirs publics vis à vis des travailleurs avant leur départ et à réglementer la validation des qualifications des travailleurs domestiques.

Il a également aidé la Police et le ministère de la Santé de Malaisie à sensibiliser les fonctionnaires de police et le personnel hospitalier aux

besoins et aux problèmes des travailleurs domestiques migrants, ainsi qu'à la nécessité de coopérer avec les ONG pour mettre en œuvre les dispositifs d'orientation et les services d'assistance destinés aux travailleurs domestiques migrants.

Augmentation de la capacité des syndicats, des associations de travailleurs et des ONG de protéger les travailleurs domestiques migrants contre le trafic de main-d'œuvre et le travail forcé

Ce projet a permis la mise en œuvre des activités suivantes:

- Activités de formation portant sur les droits de l'homme au niveau international ainsi que sur les normes internationales du travail et les mécanismes normatifs régissant les travailleurs domestiques de même que les associations de travailleurs migrants, les syndicats et les ONG.
- Forums communs de planification stratégique réunissant les syndicats indonésiens, malaisiens et singapouriens, l'association indonésienne des travailleurs migrants SBMI, l'association indonésienne des travailleurs domestiques Tunas Mulia, les réseaux de travailleurs domestiques et de travailleurs migrants des ONG, tels que KOPBUMI et Jala PRT de même que l'association philippine de travailleurs domestiques Sumapi et les réseaux d'ONG.
- Formation de personnel avec le MTUC et la Tenaganita en Malaisie, avec HOME à Singapour, leurs partenaires et autres volontaires, y compris les fonctionnaires de police et le personnel hospitalier, pour les sensibiliser aux besoins et aux problèmes des travailleurs domestiques migrants, ainsi qu'à la nécessité de coopérer avec les ONG pour mettre en œuvre les dispositifs d'orientation et les services d'assistance destinés aux travailleurs domestiques migrants.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Lotte Keijser, kejser@ilojkt.or.id

Ressources et publications

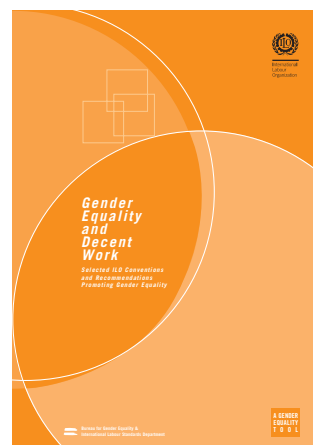


Egalité des sexes et travail des enfants: Outil pédagogique pour les éducateurs et les éducatrices (en arabe)

Cette publication est un outil pédagogique sur l'égalité des sexes et le travail des enfants. L'idée et la stratégie ont été empruntées à SCREAM (la défense des droits des

enfants par l'éducation, les arts et les médias). Il s'agit d'une initiative visant à aider les enseignants du monde entier à sensibiliser les jeunes au travail des enfants.

Cet outil pédagogique s'inscrit dans le cadre du projet d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre hommes et femmes du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Cette publication est disponible en ligne, en arabe, mais aussi en anglais, en français, en espagnol et en russe sur le site www.ilo.org/scream ou sur support papier auprès de l'IPEC.

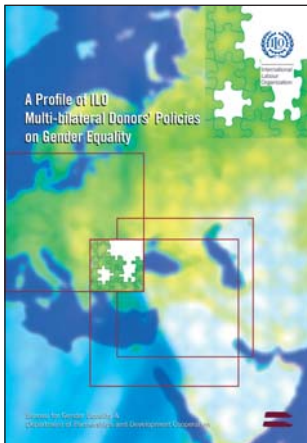


Gender Equality and Decent Work: Selected ILO conventions and Recommendations Promoting Gender Equality

Cette publication est le fruit d'une collaboration entre le Département des normes internationales du travail et Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes. On tend de plus en plus à reconnaître que l'application

effective des normes ne peut se faire sans une prise de conscience des droits des travailleuses. Il s'avère donc essentiel de diffuser des informations sur ces droits pour améliorer la condition des femmes dans la société. Si les instruments de l'OIT s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes, il en est un certain nombre qui concernent tout particulièrement les travailleuses et ils figurent dans cette référence très utile.

Cette publication est disponible en ligne sur le site www.ilo.org/gender. Pour l'obtenir sur support papier ou sur CD-ROM, veuillez contacter le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes.

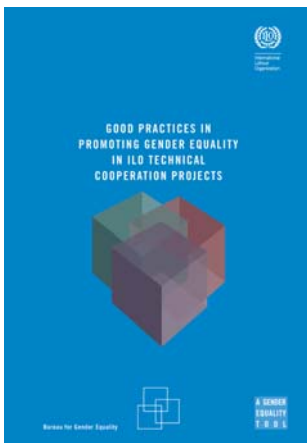


A profile of ILO Multi-bilateral Donors' Policies on Gender Equality

Cette publication a été préparée conjointement par le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes et le Département des partenariats et

de la coopération pour le développement. Elle donne un bref aperçu de certains objectifs prioritaires que se sont fixés les donateurs multi-bilatéraux de l'OIT pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et elle met en lumière quelques-unes des stratégies adoptées à cet égard. Cette publication contient aussi certaines informations pertinentes pour les donateurs, aux niveaux central et local.

Cette publication est disponible en ligne sur le site www.ilo.org/gender. Pour l'obtenir sur support papier, veuillez contacter le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes et le Département des partenariats et de la coopération pour le développement.



Good Practices in Promoting Gender Equality in ILO Technical Cooperation Projects

Cette publication vise à encourager l'application de la politique de l'OIT en matière d'égalité entre hommes et femmes en diffusant certaines bonnes pratiques des stratégies d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre hommes et femmes, appliquées dans certains projets de coopération technique.

Les études de cas montrent comment les projets ont intégré, dans les phases de conception et d'application, des éléments propres à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Bien que ces éléments ne soient pas représentatifs des différentes manières de promouvoir cette égalité dans le cycle d'un projet, ils illustrent clairement les composantes des stratégies qui ont participé à la réussite du projet en le rendant plus réceptif aux préoccupations des femmes.

Cette publication est disponible en ligne sur le site www.ilo.org/gender, et on peut l'obtenir sur support papier auprès du Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes.

Cette publication est disponible en ligne sur le site www.ilo.org/gender, et on peut l'obtenir sur support papier auprès du Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes.

Decent Work for Women and Men in the Informal Economy: Profile and Good Practices in Cambodia

Ce rapport fait l'inventaire de toutes les expériences dont ont tiré profit plus de 50 organisations partenaires de l'OIT au Cambodge, qu'elles soient locales ou nationales. Il met en évidence l'économie informelle qui accorde une place explicite aux femmes et il souligne les bonnes pratiques en matière d'élaboration des politiques grâce à la discussion et au dialogue entre les responsables des secteurs publics et privés et les groupes de travailleurs de l'économie informelle, au niveau national et dans les collectivités et entreprises locales. Il est à espérer que ce rapport incite les décideurs à élaborer des politiques et des programmes mieux à même de réduire la pauvreté grâce à l'institution du travail décent.

Cette publication est disponible en ligne sur le site <http://www.ilo.org/public/english/region/asro/bangkok/library/download/pub06-26.pdf>

Empowerment for children, youth and families: 3-R trainers' kit on rights, responsibilities and representation

Ce guide pratique des formateurs qui vise à renforcer les capacités d'intervention des enfants, des jeunes et des familles en faisant valoir leurs droits, leurs responsabilités et leur capacité de représentation, est un outil pédagogique interactif destiné aux communautés qui ont des enfants, des jeunes et des familles, notamment celles qui risquent d'être confrontées au travail des enfants ainsi qu'à la traite des enfants et des femmes à des fins d'exploitation de leur travail ou d'exploitation sexuelle. Ce guide est un outil pour aider les organisations de développement ainsi que les partenaires de la communauté internationale, et notamment l'Organisation internationale du Travail (OIT), à accroître leur influence en matière de lutte contre la violation des droits, qu'il s'agisse des droits fondamentaux de l'homme ou des droits au travail.

Ce guide pratique des formateurs est disponible en ligne dans son intégralité sur le site <http://www.ilo.org/public/english/region/asro/bangkok/library/pub4d.htm>

The Gender Dimensions of Social Security Reform: Volume 2 Case Studies of Romania and Slovenia

Les études réalisées dans cette publication ont été préparées dans le cadre du projet de l'OIT Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe centrale et orientale. Les objectifs de ce projet consistent à 1) sensibiliser davantage l'opinion publique au concept d'exclusion sociale et à son existence dans les pays en transition de la CEE et à 2) renforcer les capacités des institutions nationales et locales pour lutter contre l'exclusion, en leur fournissant de nouveaux concepts, de nouveaux outils et des exemples de pratiques fructueuses. Cette publication est disponible en ligne sur le site www.ilo.org/public/english/region/eurpro/budapest/download/socsec/gender_vol2.pdf

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter www.ilo.org/budapest

Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes

Bureau international du Travail
4, route des Morillons, 1211 Genève, Suisse
Tél. +41 22 799 6730
Fax +41 22 799 6388
www.ilo.org/gender

Nouvelles de l'OIT sur l'égalité paraît quatre fois par an en français, anglais et espagnol. Ce bulletin d'information est distribué au personnel de l'OIT et aux mandants de l'OIT, aux organisations des Nations Unies, aux organismes de la société civile et aux autres personnes intéressées par les initiatives de l'OIT en matière d'intégration de la parité et de promotion de l'égalité entre hommes et femmes, et entre garçons et filles. Les rédacteurs accueillent favorablement les contributions au bulletin d'information, en français, anglais ou espagnol, ainsi que les commentaires et réactions sur les questions traitées dans le bulletin. Prière d'envoyer vos commentaires par courriel à genderhelpdesk@ilo.org.